

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept juin, à dix-neuf heures quarante-cinq,
le Conseil Municipal de la commune de TIGY légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en
mairie, sous la Présidence de Frédéric JOVÉ, Maire.

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présents : Frédéric JOVÉ, Marie-Agnès TOUZEAU, Sylvain ROUTIER, Marie-Françoise STEPAN,
Luc LANGÉ (à partir de 20h00), Philippe COURTEMANCHE, Catherine GIARD-PASQUIER,
Stéphane BOURG, Valérie COSSON, Lætitia TERRIER, Mickaël POINT, Ingrid COCO, Céline
FOSSÉ, Pamela DESCHAMPS, Gaëlle CAPDEQUI-RUIZ, Kevin GAUTIER-BEGUE

Absents représentés : Thierry POMMIER donne pouvoir à Catherine PASQUIER
David POULIN donne pouvoir à Marie-Agnès TOUZEAU

Absent non représenté : Luc LANGÉ (jusqu'à 20h00)

Secrétaire de séance : Sylvain ROUTIER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner le secrétaire de séance. Marie-Françoise STEPAN, seul candidat est selon le souhait du Conseil Municipal, désigné à l'unanimité à main levée.

<u>SCOLAIRE</u>

Délibération 2026-S-037
SERVICES PERISCOLAIRES
Tarifs 2026-2027

Rapporteur : Marie-Agnès TOUZEAU

Marie-Agnès TOUZEAU présente au Conseil Municipal le projet de tarification pour les services
périscolaires pour l'année scolaire 2026-27.

Les tarifs sont arrondis au centime d'euro le plus proche.

Après en avoir délibéré, par 16 pour et 1 abstention, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants à
compter du 1^{er} septembre 2026

Tarification Enfants

Tarification normale

Tranches QF	Restaurant Scolaire	Garderie Matin	Garderie Soir	ALSH
0-600	2,93 €	2,23 €	4,02 €	5,69 €
601-800	3,21 €	2,37 €	4,23 €	7,76 €
801-1000	3,52 €	2,49 €	4,46 €	9,83 €
1001-1200	3,79 €	2,62 €	4,68 €	11,90 €
1201-1400	4,09 €	2,73 €	4,90 €	13,98 €

1401-1600	4,39 €	2,87 €	5,13 €	16,05 €
1601-1800	4,68 €	2,97 €	5,34 €	18,13 €
1801-2000	4,96 €	3,11 €	5,59 €	20,21 €
2001-2500	5,27 €	3,24 €	5,79 €	22,29 €
2501 et plus	5,46 €	3,37 €	6,01 €	24,36 €

Tarification particulière

Tranches QF	Pause Méridienne Repas fourni par les parents sur accord de la commune ou à l'initiative de la commune	Garderie Soir Goûter fourni par les parents sur accord de la commune ou à l'initiative de la commune	ALSH Repas et goûter fournis par les parents sur accord de la commune ou à l'initiative de la commune
0-600	1,17 €	3,32 €	3,24 €
601-800	1,28 €	3,47 €	5,07 €
801-1000	1,41 €	3,61 €	6,87 €
1001-1200	1,52 €	3,80 €	8,75 €
1201-1400	1,64 €	4,00 €	10,63 €
1401-1600	1,75 €	4,19 €	12,48 €
1601-1800	1,88 €	4,36 €	14,34 €
1801-2000	1,99 €	4,58 €	16,18 €
2001-2500	2,11 €	4,75 €	18,08 €
2501 et plus	2,22 €	4,84 €	21,12 €

Ces tarifs s'appliquent aux enfants de Tigy et aux enfants scolarisés à Tigy

Pour les enfants hors commune, le tarif ALSH est de 25 € quel que soit le quotient familial, sauf accord particulier avec la commune de résidence

Dans le cadre de la garderie ou de la garderie de l'ALSH le soir, les dépassements d'horaires seront notés et à partir du second retard sur l'année scolaire seront facturés par période de ¼ d'heure à raison de 5 € par période quel que soit le QF. Toute période entamée est due.

Tarification Adultes Restaurant Scolaire

Personnel Communal et Elus	5,31 €
Enseignants des Ecoles de Tigy	6,33 €
Personnes extérieures (soumises à autorisation de la mairie)	10,11 €

Espace Jeunes

Inscription individuelle	20,00 €
Inscription famille	30,00 €
Hors Tigy inscription individuelle	30,00 €
Hors Tigy inscription famille	40,00 €

**Délibération 2026-S-038
DOTATIONS AUX ECOLES
Complément aux dotations Année Scolaire 2025-26**

Rapporteur : Marie-Agnès TOUZEAU

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une dotation complémentaire à l'école maternelle pour l'année scolaire 2025/2026.

Cette dotation sera de 24 € par élève participant à la sortie scolaire de fin d'année en maternelle et viendra s'ajouter aux 13 € précédemment votés.

Le versement se fera sur présentation d'une facture acquittée pour une somme au-moins équivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de valider l'attribution de dotation de 24 € supplémentaires par élève pour les participants à la sortie de fin d'année scolaire

<u>INTERCOMMUNALITE</u>

Délibération 2026-I-039
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES
Représentation communale au sein des différentes commissions

Rapporteur : Frédéric JOVÉ

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Loges a souhaité que chaque commune délibère afin de valider les représentations communales au sein des différentes commissions.

Après en avoir délibéré, l'unanimité, le Conseil Municipal valide les représentations suivantes

Urbanisme, Habitat, Aménagement du Territoire :

Titulaire : Luc LANGÉ
Suppléant : Gaëlle CAPDEQUI-RUIZ

Finances :

Titulaire : Sylvain ROUTIER
Suppléant : Stéphane BOURG

Santé, Prévention, Accès aux soins :

Titulaire : Marie-Françoise STEPAN
Suppléant : Céline FOSSÉ

Petite enfance, Famille et parentalité :

Titulaire : Marie-Agnès TOUZEAU
Suppléant : Ingrid COCO

SPANC, GEMAPI, Gestion des risques majeurs :

Titulaire : Céline FOSSÉ
Suppléant : David POULIN

Travaux et gestion des bâtiments communautaires, Equipements aquatiques :

Titulaire : Thierry POMMIER
Suppléant : Kevin GAUTIER-BEGUE

Mobilités durables, Transition écologique, Gestion des déchets :

Titulaire : Philippe COURTEMANCHE
Suppléant : Catherine GIARD-PASQUIER

Voirie, Entretien et sécurité du patrimoine routier :

Titulaire : Luc LANGÉ
Suppléant : Sylvain ROUTIER

Tourisme, Communication et Promotion du territoire :

Titulaire : Lætitia TERRIER
Suppléant : Valérie COSSON

Développement économique :

Titulaire : Frédéric JOVÉ
Suppléant : Gaëlle CAPDEQUI-RUIZ

<u>FINANCES</u>

Délibération 2026-F-040
TRAVAUX DE RENATURATION DES COURS D'ECOLE
Demande de Subvention dans le cadre du volet 3 des aides départementales

RAPPORTEUR : Frédéric JOVÉ

M. la Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du Volet 3 des aides départementales des subventionnements sont possibles pour cette opération sur la partie relative à la renaturation des cours d'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide que la commune de Tigy sollicite le Conseil Départemental pour soutenir financièrement cet investissement
- Mandate M. le Maire pour toutes les formalités administratives
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires sur les budgets M57 en 2026
- Valide le plan de financement suivant

RENATURATION DES COURS D'ECOLE
COMMUNE DE TIGY

Dépenses en HT		Recettes en HT		
Travaux Espaces Verts	26 637,00 €	PETR	25,20 %	10 600,00 €
Equipements	15 421,00 €	Département Volet 3	54,80 %	23 046,00 €
		Autofinancement	20 %	8 412,00 €
TOTAL	42 058,00 €	TOTAL		42 058,00 €

Délibération 2026-F-041
TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE
Demande de Subvention dans le cadre du volet 3 des aides départementales

Rapporteur : Frédéric JOVÉ

M. le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement d'une plateforme de stockage de matériaux sur le parking poids lourds rue du Val des subventionnements sont possibles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide que la commune de Tigy sollicite le Conseil Départemental pour soutenir financièrement cet investissement
- Mandate M. le Maire pour toutes les formalités administratives
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires sur les budgets M57 en 2026
- Valide le plan de financement suivant

AMENAGEMENT D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE
COMMUNE DE TIGY

Dépenses en HT		Recettes en HT		
Travaux d'Aménagements	20 432,00 €	Département Volet 3	80 %	16 345,00 €
		Autofinancement	20 %	4 087,00 €
TOTAL	20 432,00 €	TOTAL		20 432,00 €

Délibération 2026-F-042
TRAVAUX DE RENATURATION DES COURS D'ECOLE
Demande de Subvention dans le cadre du PETR

RAPPORTEUR : Marie-Agnès TOUZEAU

Marie-Agnès TOUZEAU expose au Conseil Municipal que dans le cadre du PETR des subventionnements sont possibles pour cette opération sur la partie relative à la renaturation des cours d'école.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide de demander une subvention au Conseil Régional du Centre Val de Loire dans le cadre du CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- Mandate M. le Maire pour toutes les formalités administratives
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires sur les budgets M57 en 2026
- Valide le plan de financement suivant

**RENATURATION DES COURS D'ECOLE
COMMUNE DE TIGY**

Dépenses en HT		Recettes en HT		
Travaux Espaces Verts	26 637,00 €	PETR	25,20 %	10 600,00 €
Equipements	15 421,00 €	Département Volet 3	54,80 %	23 046,00 €
		Autofinancement	20 %	8 412,00 €
TOTAL	42 058,00 €	TOTAL		42 058,00 €

AFFAIRES DIVERSES

Prochaine Commission Générale : Mercredi 29 juillet 2026 à 19h45 en mairie

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 septembre 2026 à 19h45 en mairie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15